

une détestable affaire ? Croyez-vous que nous ferions aussi, nous, une excellente affaire en admettant les billets dans nos caisses pour leur donner ainsi de l'autorité à l'étranger, afin qu'ils puissent servir à des opérations à l'étranger et venir retomber un peu chez nous comme une avalanche et provoquer le cours forcé. » (59)

Adversaire depuis toujours de F. de Blochausen, Norbert Metz vit d'un mauvais oeil la nomination du châtelain de Birtrange à la présidence du gouvernement (26. 12. 1874). Et l'on se figure que c'est sans regrets qu'il le vit quitter le pouvoir sous les conditions dramatiques connues (20. 2. 1885).

Lors des débats qui eurent lieu à la Chambre au sujet de la faillite de la *Banque Nationale*, Norbert Metz fit une déclaration qui contient différents points assez importants pour ne pas les laisser sombrer dans l'oubli.

Dans la séance du 5. 10. 1881, et avant que la Chambre ne votât à l'unanimité moins 1 abstention le remboursement intégral du montant des billets émis par la Banque Nationale, Norbert Metz proposa que l'Etat fit également quelque chose pour les déposants, du moins pour les petits déposants parmi lesquels se trouvaient des gens de modeste condition auxquels venaient de manquer leurs économies.

« Je désire aussi, continuait Norbert Metz, en votant la loi, qu'il soit bien entendu qu'à tout jamais il ne soit plus question d'émission de papier monnaie ... Pour prouver jusqu'où va mon désir de réduire l'émission de papier-monnaie, je dirai que si aujourd'hui la Banque Internationale n'avait pas son privilège, je serais certainement opposé à ce qu'on le lui accorde ; et que, si elle voulait renoncer à son privilège, à bon marché, je serais encore avis de le lui racheter. Si elle ne renonce pas à son privilège, je pense que le Gouvernement doit faire connaître ... qu'il n'est nullement responsable de ce papier, qu'il ne l'admet pas dans les caisses de l'Etat et que si un comptable le reçoit, il le fait à ses risques et périls. »

A ce sujet il y a lieu de rappeler que, dès son début, la Banque Nationale avait bénéficié d'un déplorable malentendu qui régnait dans l'opinion publique et qui admettait que la banque était banque nationale de l'Etat, celui-ci répondant de l'émission des billets. En droit Norbert Metz avait donc raison de défendre la direction des Chemins de fer et la Société Metz & Cie qui avaient refusé d'accepter dans leurs caisses du papier-monnaie dont l'orateur désirait « plutôt enrayer l'émission que de la protéger. » Norbert Metz en vint même à féliciter l'administration de Strasbourg d'avoir eu l'idée de ne pas accepter les billets « car si la Société des chemins de fer et la maison Metz & Cie avaient accepté les billets de la Banque Nationale, nous aurions un million de plus en circulation, et au lieu de deux millions nous aurions à rembourser trois millions. » (60)

Nous avons mentionné Norbert Metz parmi les défenseurs de la loi scolaire de 1843. Près de quarante ans plus tard il fut de nouveau sur la brèche lorsqu'il s'agit de défendre contre la même opposition